



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Séance plénière du COR
24 novembre 2022

Retraite : règles de la fonction publique et du privé

Comparaison du calcul des droits à l'aide du modèle Trajectoire

Les dossiers de la Drees

Introduction

- **Question de l'équité entre les assurés du système de retraite**, et plus particulièrement entre les régimes des fonctionnaires et ceux des salariés du privé
- Impossible de comparer simplement les pensions versées par les régimes :
 - Durée de carrière moyenne différente
 - Part d'emplois qualifiés plus élevée dans la fonction publique

	SRE (+ RAFP)	CNRACL (+ RAFP)	Cnav + Agirc-Arrco
Pension brute moyenne liquidée en 2020	2 158 (+ 31) = 2 189 euros	1304 (+ 31) = 1335 euros	729 + 431 = 1 160 euros

Champ > Retraités ayant acquis un premier droit direct en 2020, résidant en France ou à l'étranger
Sources > DREES, EACR, modèle ANCETRE.

→ **Alternative : appliquer les règles du privé au calcul de la pension des fonctionnaires, puis comparer avec la pension initiale**

- Objectifs de l'étude :
 - 1) Décrire les mécanismes de calculs générant des écarts de droits à la retraite
 - 2) Étudier la contribution de chaque divergence réglementaire à l'écart de pension total
 - 3) Identifier les différences selon les générations et les caractéristiques socio-économiques des assurés

Plan de la présentation

- 1. Principaux écarts législatifs entre les régimes privés et publics**
- 2. Rémunération : les caractéristiques déterminantes**
- 3. Méthodologie et stratégie empirique**
- 4. Résultats sur la génération 1958**
- 5. Cotisations salariales et bilan sur cycle de vie**
- 6. Analyse intergénérationnelle**

1. Principaux écarts législatifs entre les régimes privés et publics

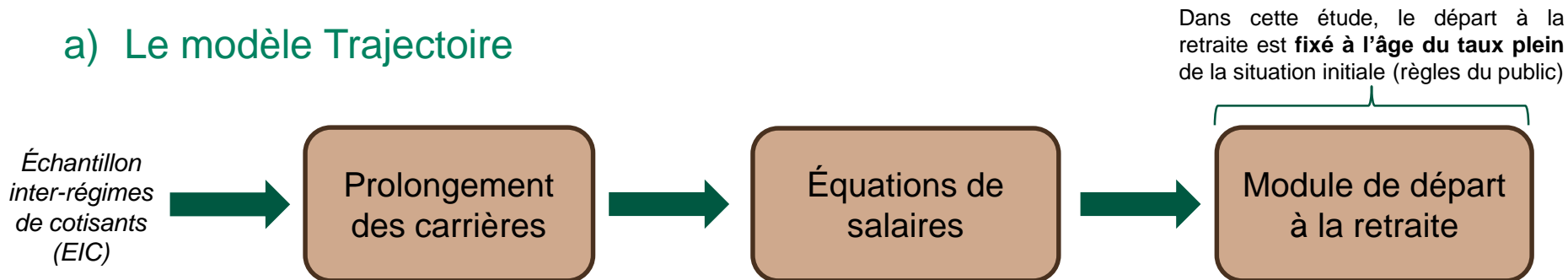
	Fonctionnaires	Salariés du privé
Architecture	Régime intégré (+ Rafp)	Régime de base Régime complémentaire
Salaire de référence	Dernier traitement indiciaire (primes exclues)	Moyenne des 25 meilleures années (revalorisées selon les prix, écartées au PSS)
Taux brut de liquidation	75 %	50 %
Complémentaire	Très faible : RAFP (depuis 2005)	Agirc-Arrco (~ 1/3 de la pension totale)
Acquisition de trimestres	Dépend de la durée calendaire travaillée (et quotité de travail)	150 heures au SMIC = 1 trimestre depuis 2015 (200 heures avant)
Droits familiaux	<ul style="list-style-type: none"> - MDA : 2 trimestres par enfant, comptant pour la DAR seulement (4 trimestres par enfants nés avant 2004) - Pension majorée de 10 % si 3 enfants (+5% par enfant supplémentaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - MDA : 8 trimestres par enfant (depuis 2010, la moitié peut être partagée entre les 2 conjoints) - Pension majorée de 10 % si 3 enfants ou plus
Minimum de pension	MIGA : absence d'écrêtement Pour l'ensemble des droits du régime intégré	MICO : écrêtement si total des retraites personnelles dépasse un certain plafond Uniquement Cnav - Ajouter pensions complémentaires

2. Rémunération : les caractéristiques déterminantes

- **La dynamique de salaire**
→ déterminante lors du passage aux 25 meilleures années de salaires dans le régime général (et à la totalité des salaires pour l'Agirc-Arrco)
- **La part de primes dans la rémunération des fonctionnaires**
→ une part de primes + élevée implique un changement + important de l'assiette de calcul des cotisations et des droits
- **Le niveau de la rémunération par rapport au PSS**
→ écrêtement au dessus d'1 PSS des salaires portés au compte au régime général
→ part de l'Agirc-Arrco d'autant plus importante que la rémunération dépasse le PSS

3. Méthodologie et stratégie empirique

a) Le modèle Trajectoire



b) Champ d'étude

Tout assuré liquidant au moins un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire (les fonctionnaires de la catégorie active sont exclus)

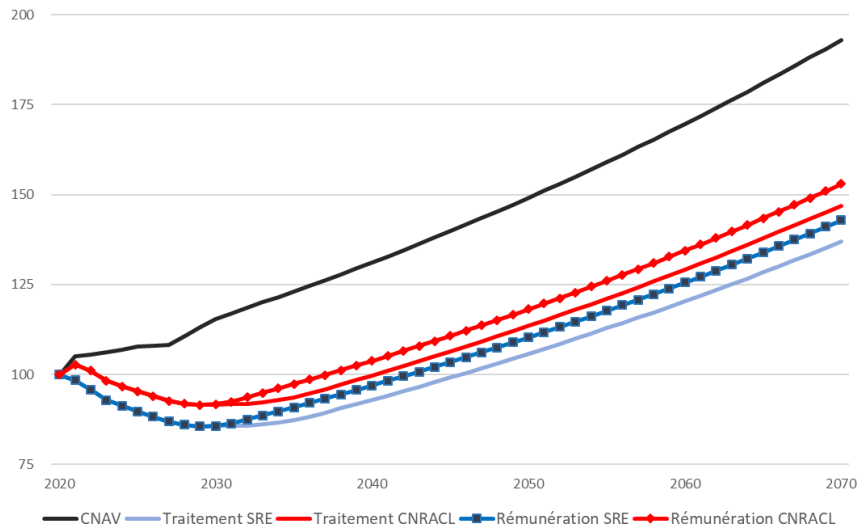
→ **Génération 1958** : 88 882 individus (dont 59,2 % de femmes et 58,5 % dont la part de la carrière dans les régimes alignés du privé n'excède pas 20 %)

3. Méthodologie et stratégie empirique

c) Hypothèses principales

- **Rémunérations fonction publique**
 - Jusqu'à 2030 : baisse du traitement en réel
 - 2032-2037 : hausse de la part de primes et augmentation progressive du traitement
 - Après 2037 : rémunération dans la fonction publique évolue au même rythme que dans le privé
- **Baisse du rendement à l'Agirc-Arrco jusqu'en 2033, puis stabilité**
- 1,3 % de croissance annuelle de la productivité du travail en réel

- **Évolution des rémunérations dans la fonction publique et dans le privé (base 100 en 2020)**



Source > COR

3. Méthodologie et stratégie empirique

d) Stratégie empirique

- Considérer les assurés des régimes de la fonction publique et **conserver leur carrière et chronique de salaire** (hypothèse salaire brut constant)
- Calculer la pension qu'ils percevraient si les **règles du privé** leur avaient été appliquées, à âge de départ inchangé
- Comparer cette pension avec la pension initiale et **décomposer l'effet total** selon les différents déterminants

3. Méthodologie et stratégie empirique

e) Décomposition des contributions à l'évolution de la pension moyenne

$$P_{\text{avant}} = \underbrace{P_{\text{Régime Aligné}} + P_{\text{Fonctionnaire}} + P_{\text{Autres bases}}}_{\text{Régimes de base}} + P_{\text{Complémentaires}}$$



$$P'_{\text{après}} = \underbrace{P'_{\text{Régime Aligné}} + P'_{\text{Autres bases}}}_{\text{Régimes de base}} + P'_{\text{Complémentaires}}$$

Chaque pension versée par une caisse est décomposée en 3 termes :

$$P = P_{\text{Avant min et majo enfant}} + P_{\text{Minimum de pension}} + P_{\text{Majoration enfant}}$$



$$P_{\text{Avant min et majo enfant}} = \text{SalaireReference} * \text{Taux} * \text{Prorat}$$

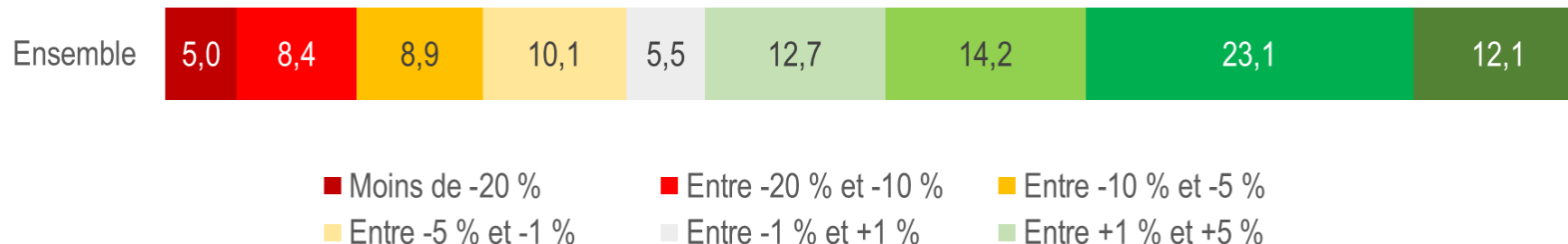
$$\text{SalaireReference}_{\text{Régime aligné}} = \text{SalaireReference}_{\text{Non écrêté, sans primes}} * \text{effetPrimes} * \text{effetEcretement}$$

$$\text{Taux} = \text{TauxBrut} * \text{TauxDecote} * \text{TauxSurcote}$$

4. Résultats sur la génération 1958

a) Perdants / gagnants

- Répartition des assurés gagnant/perdant à se voir appliquer les règles du privé – génération 1958 (en %)



•Source > DREES, modèle Trajectoire.

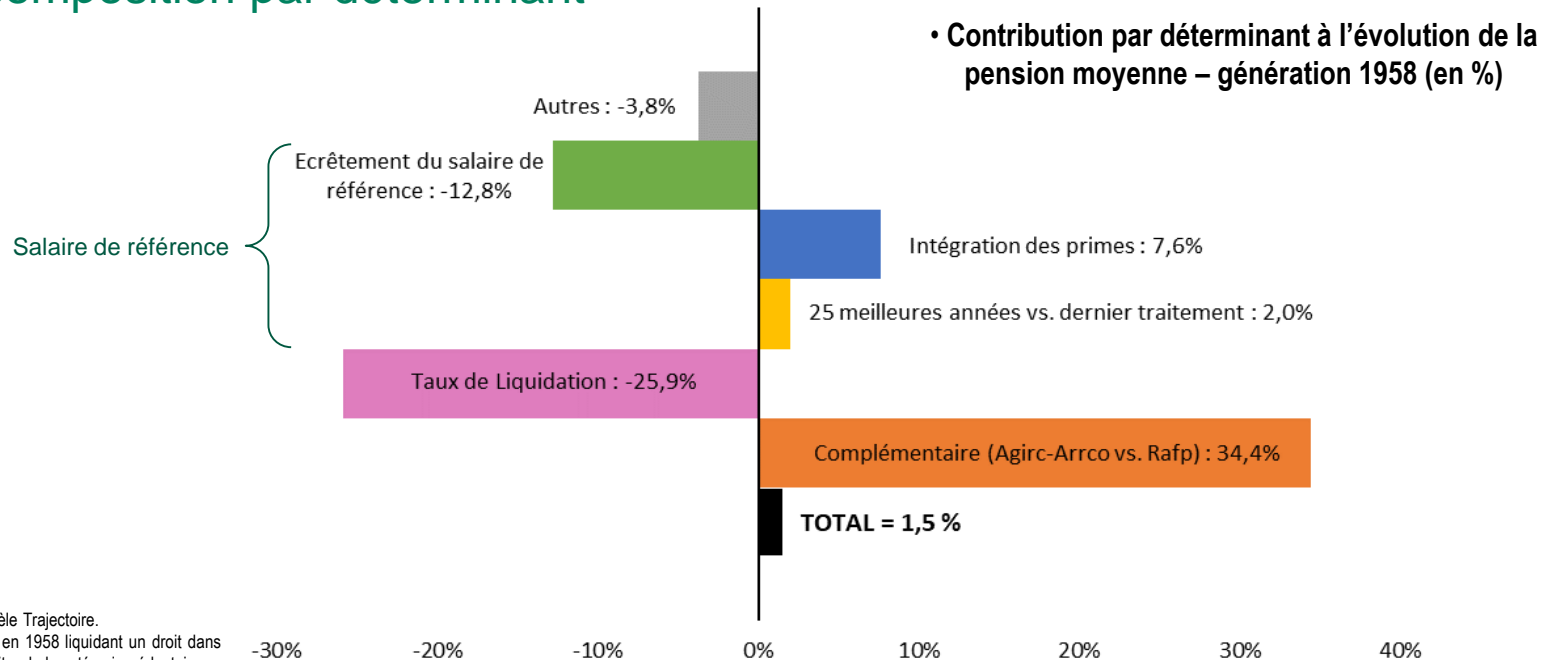
•Champ > Assurés nés en 1958 liquidant un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire.

- **32 % des assurés verraient leur pension diminuée d'au moins 1 %**

- **62 % des assurés verraient leur pension améliorée d'au moins 1 %**

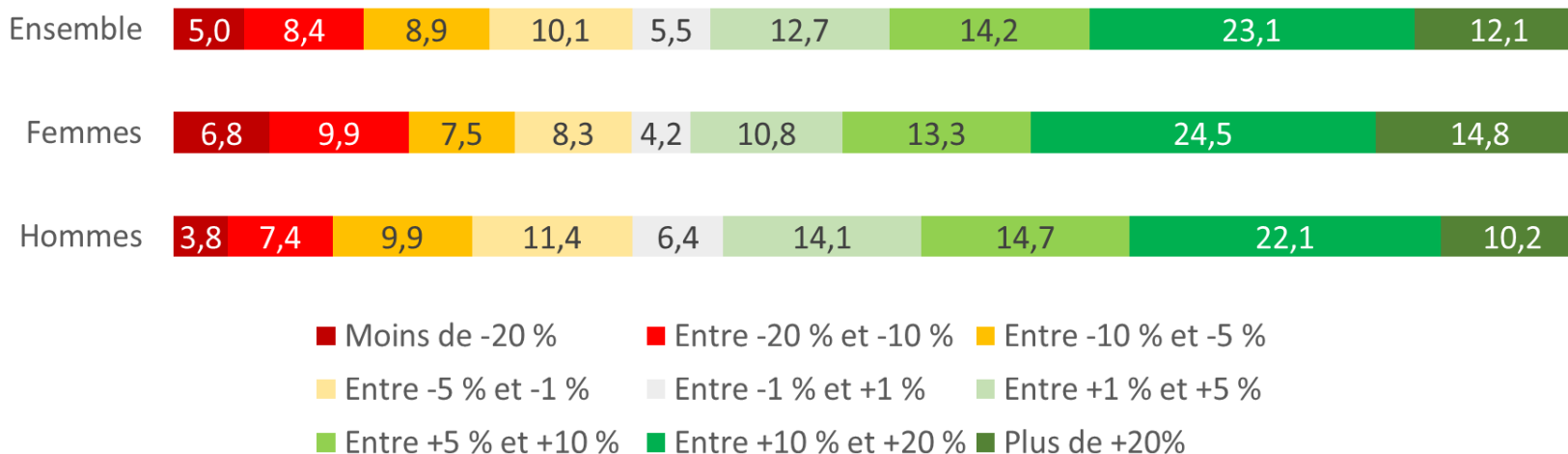
4. Résultats sur la génération 1958

b) Décomposition par déterminant



4. Résultats sur la génération 1958

Femmes / hommes • Répartition des assurés gagnant/perdant à se voir appliquer les règles du privé, par sexe – génération 1958 (en %)



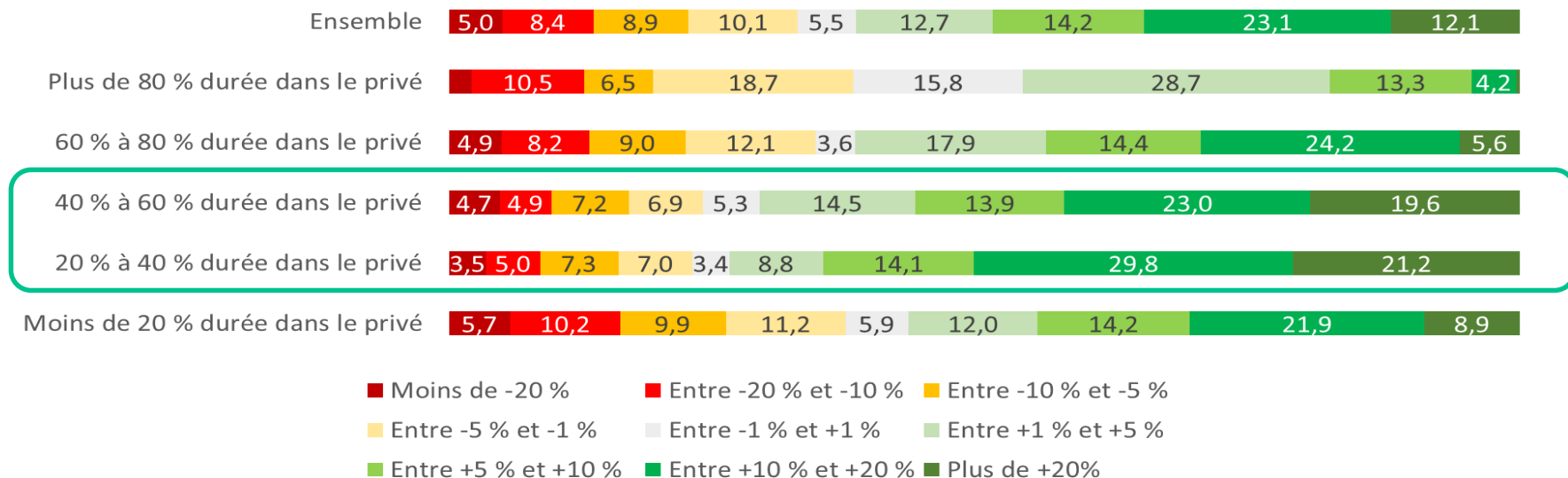
•Source > DREES, modèle Trajectoire.

•Champ > Assurés nés en 1958 liquidant un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire.

4. Résultats sur la génération 1958

Monopensionné / Polypensionné

• Répartition des assurés gagnant/perdant à se voir appliquer les règles du privé par part de régimes alignés dans la durée de carrière – génération 1958 (en %)

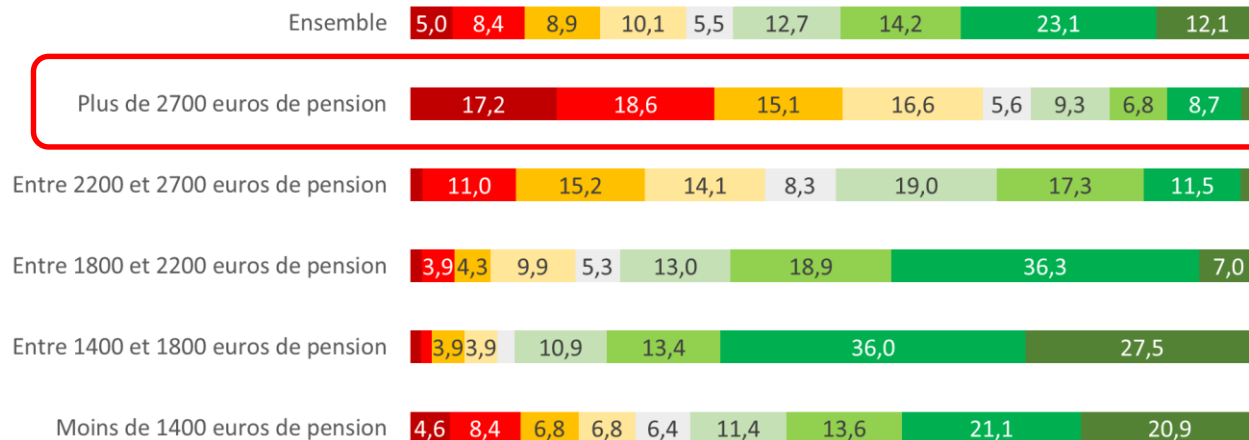


•Source > DREES, modèle Trajectoire. Champ > Assurés nés en 1958 liquidant un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire.

4. Résultats sur la génération 1958

• Répartition des assurés gagnant/perdant à se voir appliquer les règles du privé selon le niveau de pension initial tous régimes – génération 1958 (en %)

Niveau de pension



■ Moins de -20 % ■ Entre -20 % et -10 % ■ Entre -10 % et -5 %
■ Entre -5 % et -1 % ■ Entre -1 % et +1 % ■ Entre +1 % et +5 %
■ Entre +5 % et +10 % ■ Entre +10 % et +20 % ■ Plus de +20 %

Réduction des écarts de pensions entre assurés :

→ le ratio D9/D1 baisserait de 0,2 point

→ le ratio D8/D2 baisserait de 0,3 point.

•Source > DREES, modèle Trajectoire.
 •Champ > Assurés nés en 1958 liquidant un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire.

4. Résultats sur la génération 1958

Niveau de pension • Contribution par déterminant à l'évolution de la pension moyenne selon le niveau de pension tous régimes – génération 1958 (en %)

Population	Taux de liquidation	Ecrêtement au PSS	TOTAL de ces 2 effets relatifs au partage base/complémentaire	Effet complémentaire	TOTAL
Plus de 2 700 € de pension	-28	-26	-54	44	-10
2 200 € à 2700 € de pension	-29	-12	-41	35	-6
1 800 € à 2 200 € de pension	-27	-7	-34	32	-2
1 400 € à 1 800 € de pension	-23	-3	-26	27	+1
Moins de 1 400 € de pension	-16	-2	-18	20	+2

Corollaire

4. Résultats sur la génération 1958

Niveau de pension • Contribution par déterminant à l'évolution de la pension moyenne selon le niveau de pension tous régimes – génération 1958 (en %)

Population	Part dans ensemble		Complémentaire	Régime de base					Autres	
			Agirc-Arrco - RAFP	Taux de liquidation			Ecrêtement au PSS			
Ensemble	100 %		34,4	-25,9			-12,8			
Plus de 2 700 € de pension	19 %		44,1	-28,0			-25,7			
2 200 € à 2700 € de pension	20 %		35,2	-29,0			-12,4			
1 800 € à 2 200 € de pension	21 %		31,8	-27,4			-6,5			
1 400 € à 1 800 € de pension	20 %		27,4	-22,9			-3,2			
Moins de 1 400 € de pension	20 %		20,3	-15,8			-1,9			

4. Résultats sur la génération 1958

Niveau de pension • Contribution par déterminant à l'évolution de la pension moyenne selon le niveau de pension tous régimes – génération 1958 (en %)

Population	Part dans ensemble	TOTAL	Complémentaire	Régime de base						Autres
			Agirc-Arrco - RAFP	Taux de liquidation	25 meilleures années	Primes	Ecrêtement au PSS	Acquisition de trimestres Décote + Surcote + Proratation	Minimum	Autres pensions de base, majorations pour enfant
Ensemble	100 %	1,5	34,4	-25,9	2,0	7,6	-12,8	-0,6	-1,3	-1,9
Plus de 2 700 € de pension	19 %	-8,8	44,1	-28,0	-1,5	6,4	-25,7	-0,8	-0,0	-3,2
2 200 € à 2700 € de pension	20 %	0,2	35,2	-29,0	-0,0	7,8	-12,4	0,5	-0,0	-1,8
1 800 € à 2 200 € de pension	21 %	6,9	31,8	-27,4	2,1	8,8	-6,5	-0,1	-0,2	-1,5
1 400 € à 1 800 € de pension	20 %	12,8	27,4	-22,9	6,7	8,7	-3,2	-1,6	-1,2	-1,0
Moins de 1 400 € de pension	20 %	-8,3	20,3	-15,8	9,1	7,5	-1,9	-1,3	-8,7	-0,9

5. Cotisations salariales et bilan sur cycle de vie

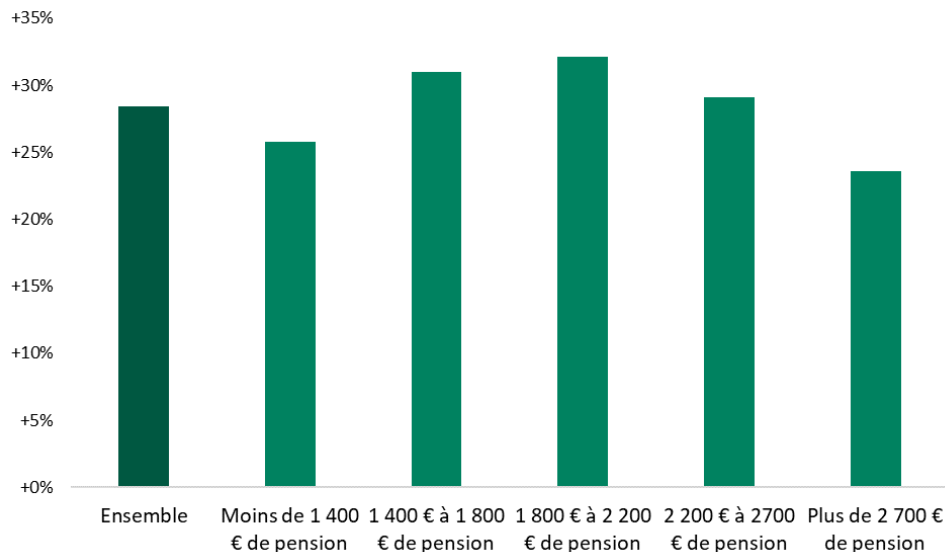
En moyenne, sur l'ensemble de la génération 1958, **l'ensemble des cotisations salariales versées sur le cycle de vie augmenterait de 28,4 %**

➔ **Corollaire de l'intégration des primes**

➔ Cette hausse de cotisations n'est pas croissante avec le niveau de pension initial

➔ En particulier, le **surcroît de cotisations des individus de la tranche de pension la plus haute est modéré** car une part importante de leur rémunération dépasse le PSS (et a été soumise à un taux plus faible dans le passé)

• **Évolution moyenne du montant de cotisations versé sur cycle de vie, par tranche de pension en euros 2020, génération 1958 (en %)**



•Source > DREES, modèle Trajectoire.

•Champ > Assurés nés en 1958 liquidant un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire.

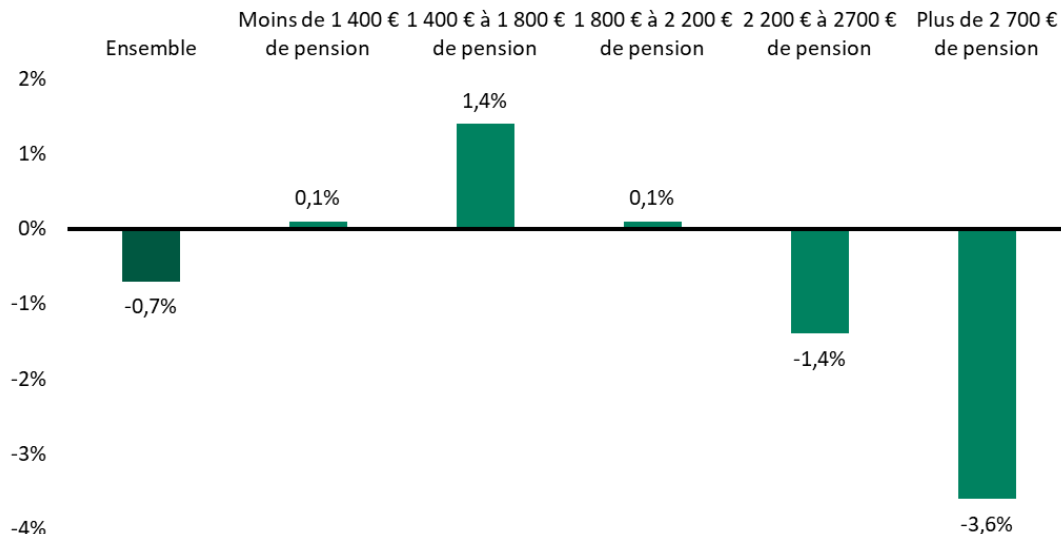
5. Cotisations salariales et bilan sur cycle de vie

$$\text{Bilan sur cycle de vie} = \frac{(\Delta \text{Pension} - \Delta \text{Cotisations})}{\sum \text{Revenus cycle de vie}_{ex-ante}}$$

Pour la génération 1958 :

- **Légère perte nette en global**, tirée par la tranche de pension la plus haute (-3,6 % de l'ensemble de ses revenus de cycle de vie)
- Léger gain net en moyenne pour les individus dont la pension n'excède pas 2 200 euros

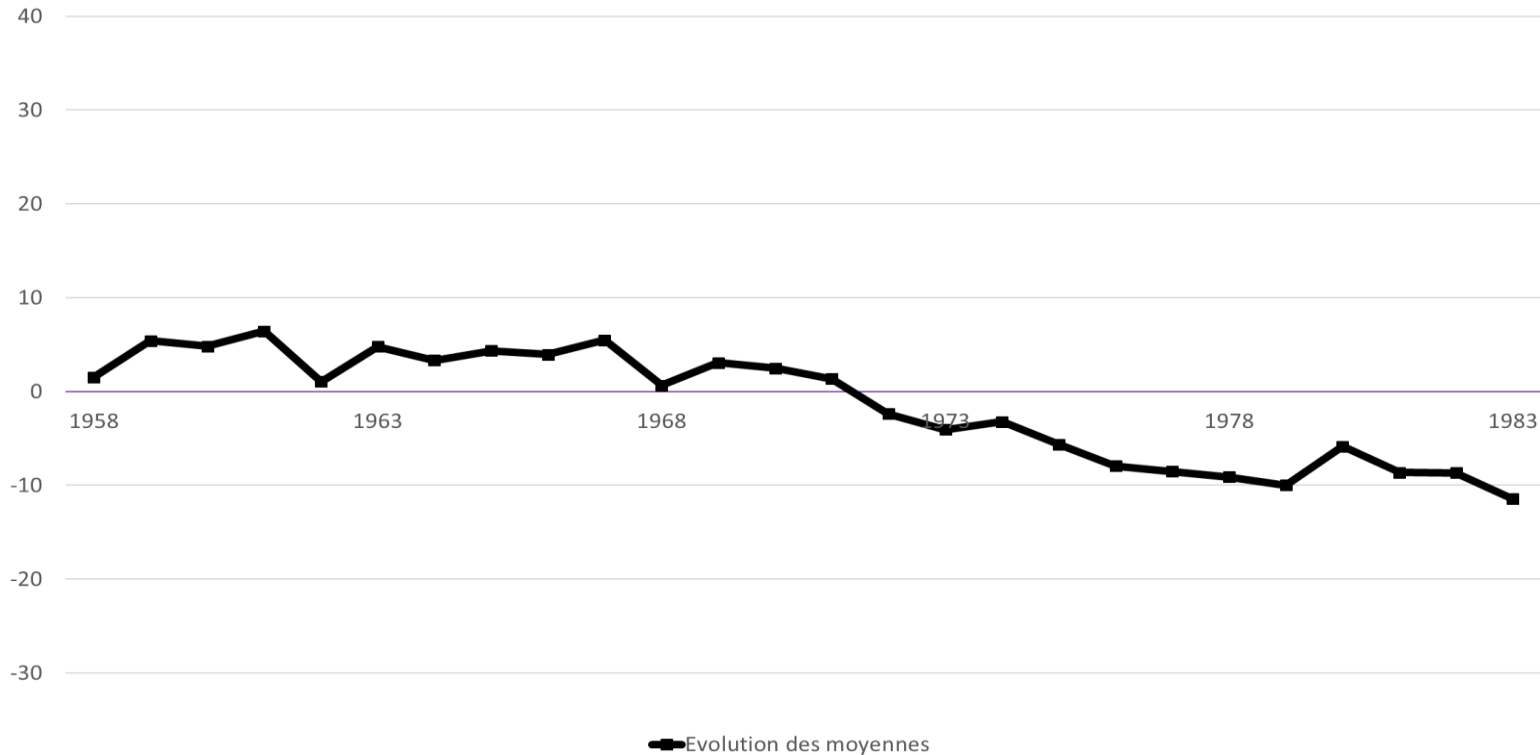
• Bilan sur cycle de vie, par niveau de pension – en % de l'ensemble des revenus du cycle de vie (tranches de pension en euros 2020), génération 1958



•Source > DREES, modèle Trajectoire.
•Champ > Assurés nés en 1958 liquidant un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire.

6. Analyse intergénérationnelle

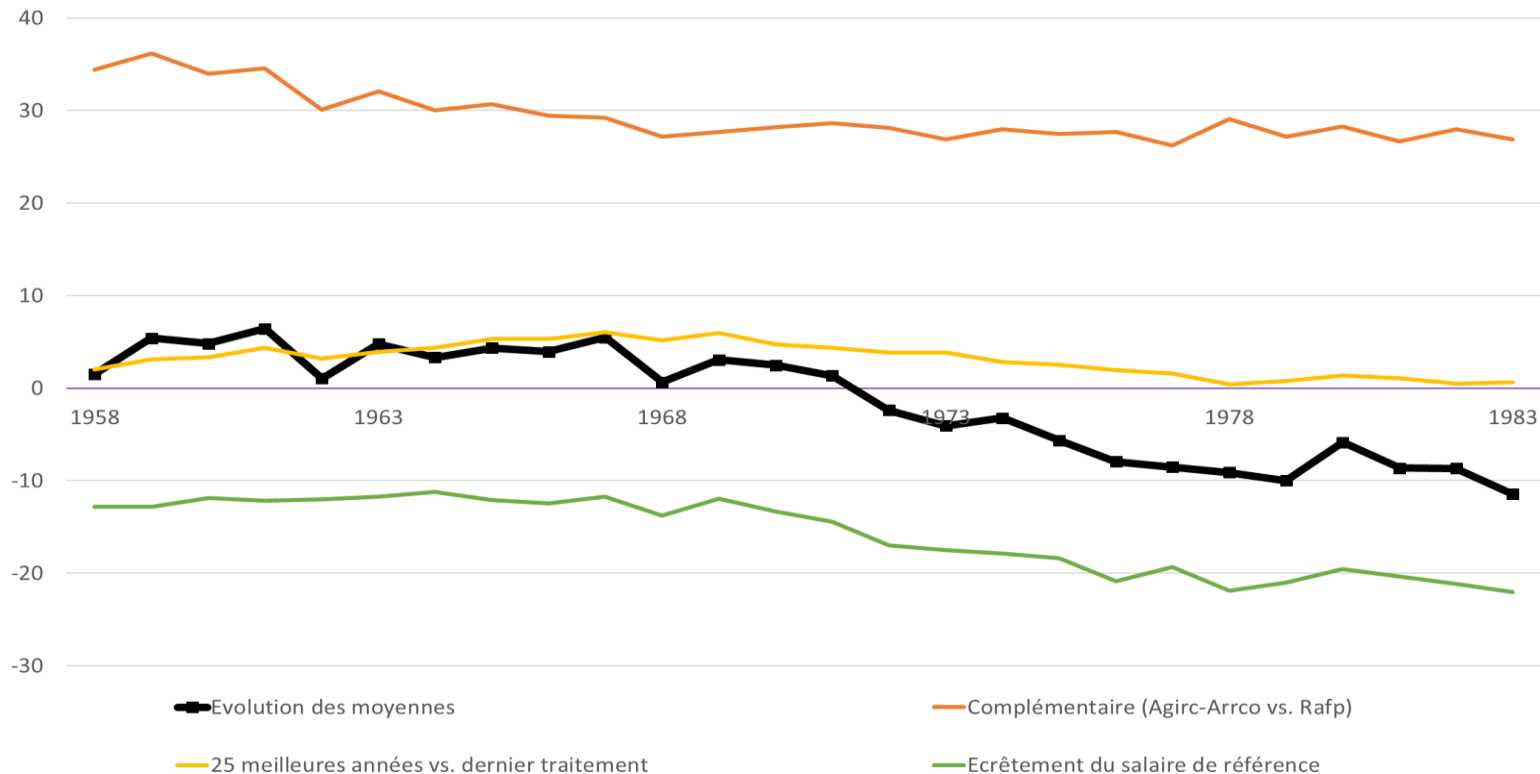
- Décomposition de l'évolution de la pension moyenne à la liquidation lors de l'application des règles du secteur privé (en %)



•Source > DREES, modèle Trajectoire.
•Champ > Assurés liquidant un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire.

6. Analyse intergénérationnelle

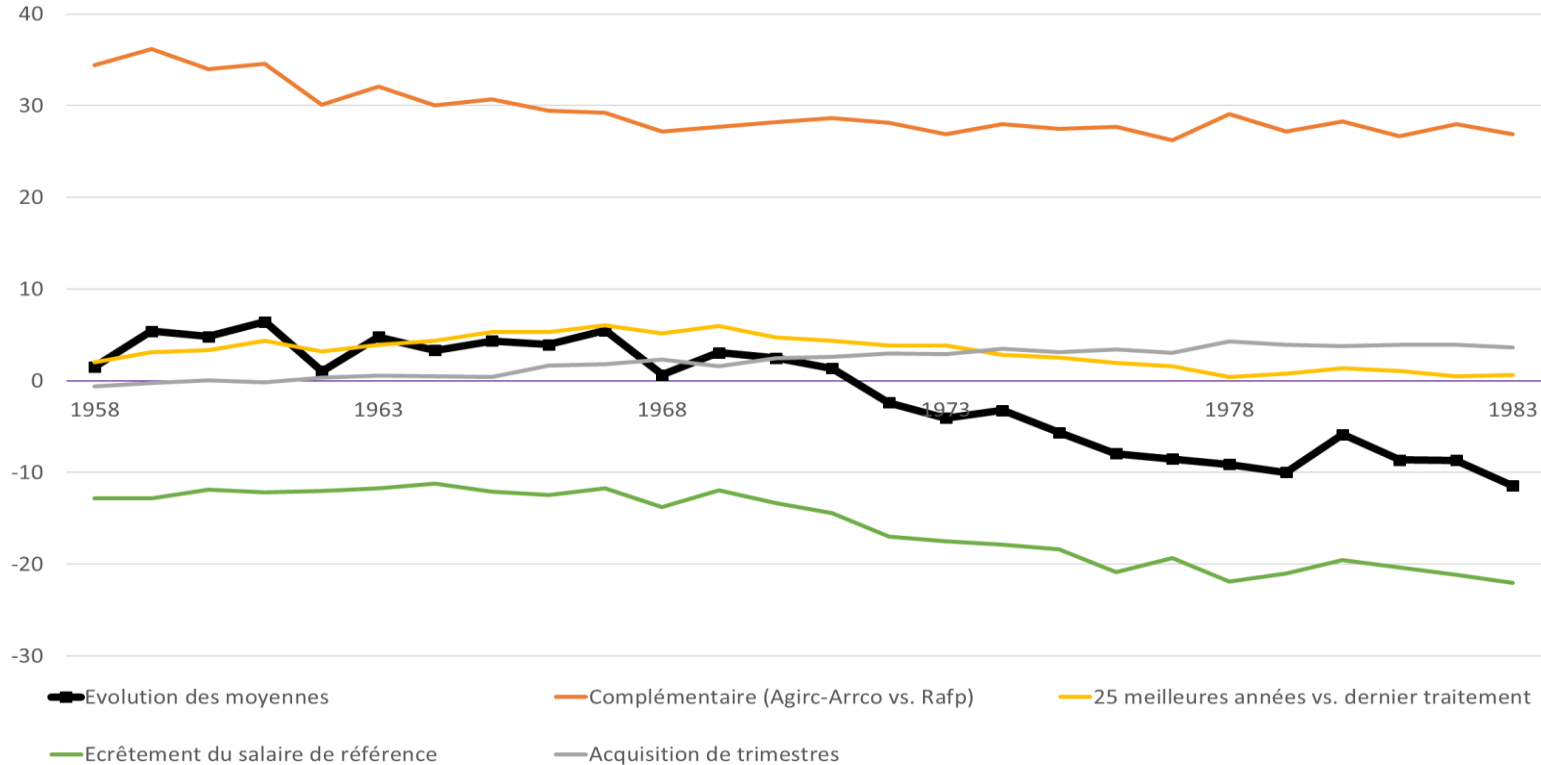
• Décomposition de l'évolution de la pension moyenne à la liquidation lors de l'application des règles du secteur privé (en %)



•Source > DREES, modèle Trajectoire.
•Champ > Assurés liquidant un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire.

6. Analyse intergénérationnelle

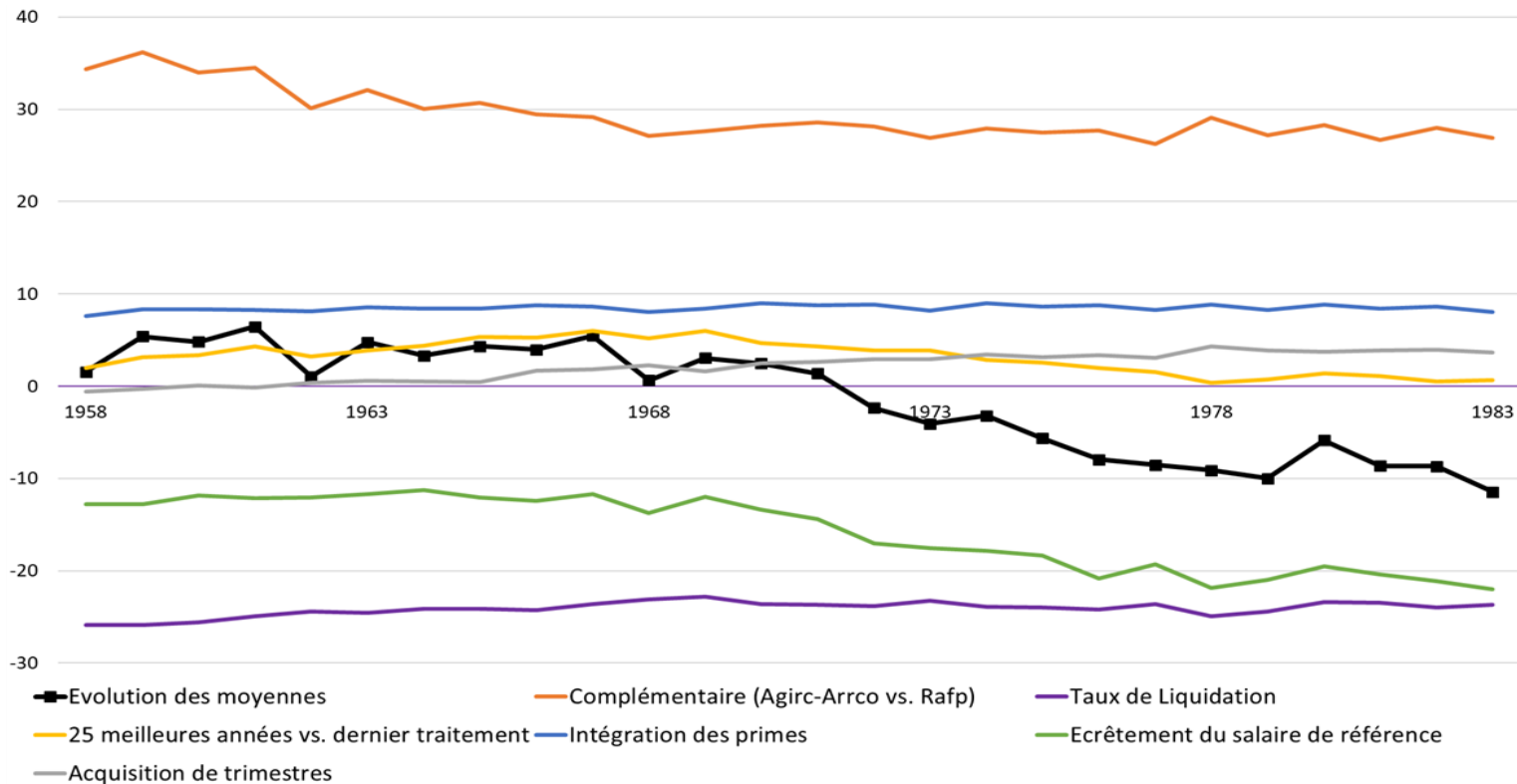
• Décomposition de l'évolution de la pension moyenne à la liquidation lors de l'application des règles du secteur privé (en %)



•Source > DREES, modèle Trajectoire.
 •Champ > Assurés liquidant un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire.

6. Analyse intergénérationnelle

• Décomposition de l'évolution de la pension moyenne à la liquidation lors de l'application des règles du secteur privé (en %)



•Source > DREES, modèle Trajectoire.
•Champ > Assurés liquidant un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire.

Conclusion

- *In fine*, **pas d'iniquité manifeste pour la génération 1958** → méthodes de calcul différentes mais qui aboutissent à des pensions **moyennes** proches
 - Mise en avant des **déterminants qui sous-tendent les écarts de pension** lors du passage aux règles du privé
 - Relativement plus de gagnants chez les **poly-pensionnés** (carrière « mixte ») ; **hauts niveaux de pension** subissent une perte en moyenne
 - Passage aux règles du privé **moins favorable pour les jeunes générations**, notamment à cause de la baisse du rendement Agirc-Arrco et de la dynamique des rémunérations
- Sensibilité importante des résultats aux hypothèses de rémunération dans la fonction publique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Merci de votre
attention**